

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

**Arrêté du 18 janvier 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites du concours pour le recrutement d'officiers de port adjoints (lieutenants de port)**

NOR : DEVL0930896A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 18 janvier 2010, est autorisée au titre de l'année 2010 l'ouverture du concours pour le recrutement d'officiers de port adjoints (lieutenants de port).

La date de clôture des inscriptions est fixée au jeudi 25 février 2010.

Les épreuves écrites auront lieu les 20 et 21 avril 2010.

Le nombre total de places offertes au concours fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*Nota.* – 1. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

a) Sur internet, à l'adresse : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), puis « métiers et concours », rubrique « concours », puis lien « transport, équipement, mer et environnement » ;

b) Via l'intranet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, à l'adresse : <http://intra.rh.portail.i2/> ;

c) Par téléphone, lettre ou visite auprès d'une direction départementale de l'équipement (DDE), d'une direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, d'une direction régionale de l'équipement (DRE), d'une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou d'un centre interrégional de formation professionnelle (CIFP)/d'un centre de valorisation des ressources humaines (CVRH).

2. La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au jeudi 25 février 2010.

L'inscription s'effectue :

a) Par téléchargement du dossier d'inscription ou télinscription :

– via internet, à l'adresse : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), puis « métiers et concours », rubrique « concours », puis lien « transport, équipement, mer et environnement » ;

– via l'intranet du ministère à l'adresse : <http://intra.rh.portail.i2/>.

b) Soit par lettre ou visite :

Le dossier papier peut être téléchargé sur internet et sur intranet aux adresses ci-dessus (en a) ou obtenus aux adresses citées en 1.a, 1.b et 1.c (DDE, DDEA, DRE, DREAL ou CIFP/CVRH).

Pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée au nom et à l'adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre d'un poids de 200 g. A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

Dépôt des dossiers :

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sur papier sera obligatoirement présentée sur les formulaires spécifiquement établis pour ces concours.

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives éventuelles devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du jeudi 25 février 2010 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse indiquée dans la notice explicative.

Tout dossier papier parvenant au bureau EMC5 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au jeudi 25 février 2010 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.